DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

ARRÊTÉ N° AR 31 / 2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT FERMETURE À LA CIRCULATION DU CHEMIN DU MOULIN ÉCORCE

Le Maire de la commune d'Annay,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la route ;

CONSIDÉRANT les conséquences de la tempête ayant touché la commune d'Annay ;

CONSIDÉRANT la présence de fils tombés sur la chaussée au **Chemin du Moulin Écorce,** constituant un danger pour la circulation et la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ARRÊTE

Article 1 – Fermeture à la circulation

La circulation de tous les véhicules est **temporairement interdite sur le Chemin du Moulin Écorce à Annay (58450),** au niveau de la zone concernée par la présence de fils sur la chaussée.

Article 2 – Durée de l'interdiction

Cette interdiction prend effet **à compter du 14 septembre 2026** et restera applicable **jusqu'à la sécurisation complète des lieux et au retrait des fils présents sur la chaussée.**

La circulation sera rétablie dès que les conditions de sécurité le permettront.

Article 3 – Signalisation

Une signalisation réglementaire est mise en place afin d'informer les usagers de la fermeture de la voie.

Il est interdit de franchir les dispositifs de fermeture mis en place.

Article 4 – Services d'intervention

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas, sous réserve des conditions de sécurité, aux véhicules des services de secours, des forces de l'ordre et des services chargés de la sécurisation et de la remise en état des réseaux.

Article 5 – Exécution et publicité

Monsieur le Maire, les services municipaux, les services de gendarmerie et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et porté à la connaissance du public par tout moyen approprié.

Fait à Annay, le 14 Septembre 2026.
Le Maire,
Éric CASTILLE



Mairie d'Annay
207 Rue de la Mairie
58450 ANNAY

03 86 39 22 65
mairie58annay@gmail.com

mairie-annay58.fr